REUNION DE SUIVI NEGOS PNC du 25 janvier 2019

CONGES PNC

Plusieurs cas ont été évoqués en réunion :

La Direction envisage d'imposer les CP ou de supprimer les reliquats de CP pour les PNC qui ne déposent pas suffisamment de congés sur l'année (110 PNC).

Pour les PNC qui se sont vus refuser des CP sur leur N-1, sans recevoir de contre-proposition (160 PNC), la Direction acceptera des aménagements (placement exceptionnel plus important des CP sur le CET) ou fera de nouvelles propositions de dates.

La Direction veut systématiser l'envoi de contre-propositions afin d'éviter les reliquats.

Les syndicats étudient plusieurs pistes pour améliorer les CP des temps alternés pour la saison Hiver 2019-2020. Nous pressons la Direction pour aboutir sur le chapitre "congés", qui nécessite une amélioration.

CET

En cas de refus des périodes demandées en congés CET, vous avez la possibilité de faire de nouvelles demandes pour des dates différentes car vous ne recevrez pas de contre-propositions.

PRIME BISEAU CDD ex YS

Sur demande du SNPNC, la Direction s'est engagée à réajuster la prime biseau aux PNC qui étaient en CDD chez YS, titularisés avant le 1er janvier 2019. Ces PNC subissaient une perte de salaire et se retrouvaient notamment à gagner moins, à 3 ans d'ancienneté qu'à 2 ans. La prime va être revalorisée en conséquence.

PARKING PNC LILLE

Suite aux retours des PNC basés LIL, nous avons proposé un changement du texte de la convention, qui permettrait d'obtenir la prise en charge du parking au choix du PNC, dans la limite de la carte la plus onéreuse du réseau (actuellement CDG).

INFOS SERVICE PAIE/ GABRIELLE TRITAR, Directrice

° 160 PNC ont été concernés en décembre 18 par des rappels négatifs dus à un dysfonctionnement du logiciel Paie. Nous vous rappelons que la Direction doit contacter le PNC pour toute régularisation supérieure à 100€. Un échelonnement doit être mis en place.

Malgré cet engagement, des PNC ont subi des régularisations d'un montant important, sans concertation:
°Erreur sur des temps rémunérés (base Bordeaux)
°Retrait injustifié des compléments 10ème de CP. La régularisation sera effective sur les paies fin février.

COMMISSION PARITAIRE

MOBILITES

CDC

⇒ 6 postes à CDG, dont 5 mouvements ORLY à CDG, 1 SXB à CDG
⇒ 4 postes à LYON, dont 4 mouvements de CDG à LYS
⇒ 1 poste à LIL

HST

⇒ 12 postes à CDG, dont 10 mouvements d'Orly à CDG, 1 LYS à CDG, 1 LIL à CDG
⇒ 2 postes à LYON, dont 1 de LIL à LYS, 1 d'ORY vers LYS

CCT

Les 10 premiers CCT (à l'ancienneté) du 1er groupe viennent d'être titularisés. Les CCT du 2ème groupe partiront en stage début mars et les CCT du 3 ème groupe en mai 19.

La répartition des bases s'effectuera selon les besoins et en vérifiant que cela ne lèse aucun PNC /CC en attente de mobilité, mieux placé sur la LCP.

Dans le 2ème groupe, 3 CCT seront basés CDG et 7 à Orly.
Nous avons mis en garde la Direction qu'il ne serait pas acceptable que les CCT du Groupe 3 obtiennent entière satisfaction sur les bases, alors que certains CCT du groupe 2, mieux placés sur la LCP, ont du se contenter d'un 2ème choix de base. Nous attendons un positionnement clair de la Direction sur ce sujet. Le CCT ne peut pas s'inscrire sur la liste de mobilité CDC avant sa titularisation.
Nous ne cessons jamais de défendre l'égalité de traitement des PNC et exigeons la transparence des décisions qui les concernent.